

SECRET

File

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No 91

SECRET/135/Add.4 *
24 mai 1961

LISTE III - BRESIL

Les Délégations du Brésil et du Benelux ont terminé leurs négociations conformément à la Décision des PARTIES CONTRACTANTES du 19 novembre 1960. Les résultats de ces négociations sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Pour la Délégation du Brésil
Sous réserve de ratification
du Congrès

Pour les Délégations des pays
du Benelux

12 mai 1961

* Français seulement
French only

LISTE III - BRÉSILRésultats des négociations menées par les délégations
du Brésil et du Benelux pour donner suite à la Décision
du 19 novembre 1960

Les négociations ont porté, conformément à la Décision du 19 novembre 1960, sur les positions primitivement négociées avec le Benelux et auxquelles effet n'a pas été donné par le gouvernement du Brésil, selon notification aux PARTIES CONTRACTANTES.

Comme suite à ces négociations, les nouvelles concessions ci-après seront incluses dans la Liste III - Brésil:

Position du Tarif	Désignation des Produits	Taux des droits actuellement en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
06-01	Bulbes, griffes, rhizomes et tubercules de plantes d'ornement, florifères ou non:		
ex I	Bulbes de bégonia, de glaïeul et de gloxinia	15%	12%
ex II	Bulbes d'autres fleurs	30%	25%
09-07	Cannelle:		
001	Brute ou en écorce	30%	20%
09-09	Noix muscades, y compris le macis	50%	40%
15-08	Graisses de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline:		
002	Lanoline	10%	10%
27-07	Produits provenant de la distillation des goudrons minéraux:		
003	Naphtalène brut	30%	20%
28-30	Chlorures et oxychlorures:		
020	Chlorure double d'ammonium et de zinc	10%	10%
034	Chlorure de zinc	20%	20%
28-38	Sulfates et aluns; persulfates:		
012	Sulfate de cobalt	10%	10%

Position du Tarif	Désignation des Produits	Taux des droits actuellement en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
29-08	Ethers, éthers-alcools, éthers-phénols, éthers-alcools-phénols, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers et leurs dérivés halogénés, nitrés ou sulfonés:		
022	Ether méthylique du dinitrobutyl-métacrésol	10%	10%
29-14	Monoacides, leurs anhydrides, halogénures et peroxydes; leurs dérivés halogénés, nitrés ou sulfonés:		
065	Benzoate de sodium	10%	10%
29-16	Acides-alcools, acides aldéhydes, acides-cétones, acides-phénols et autres acides à fonctions oxygénées simples ou complexes, leurs anhydrides, halogénures et peroxydes; peracides; leurs dérivés halogénés, nitrés ou sulfonés:		
073	Acide phénylglycolique	10%	10%
37-02	Pellicules sensibilisées, non impressionnées (films vierges), perforées ou non, en rouleaux ou en bandes:		
001	Films cinématographiques de 35 mm.	10%	5%
003Ex	Pellicule cinématographique pour prise de vues en noir et blanc	20%	10%
39-02	Matières plastiques et résines artificielles ou synthétiques de condensation, de polycondensation ou de polymérisation, modifiées ou non, en flocons, granules, grumeaux, morceaux, poudre ou formes similaires, non manufacturées, y compris les déchets:		
010	Ethoxyline	30%	20%
48-11	Couvre-parquets à supports de papier ou de carton, avec ou sans couche de pâte de linoléum, même découpés	100%	60%

Position du Tarif	Désignation des Produits	Taux des droits actuellement en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
73-12	Tôles, fortes et fines:		
001	non revêtues, de fer et d'acier ordinaire	50%	30%
81-02	Molybdène:		
002	façonné (barres, filaments, fils, bandes, feuilles, tiges, pastilles et plaquettes)	20%	10%
84-11	Compresseurs d'air et de gaz, montés ou démontés, même avec réservoir, moteur ou autres accessoires:		
003	d'un régime de travail de plus de 5 atmosphères	30%	20%
84-34	Machines et appareils d'excavation, d'extraction et de terrassement; appareils et machines pour le génie civil, le pavage ou la préparation du sol:		
010	Chargeurs (loaders) autpropulsés	10%	10%
84-46	Machines et appareils pour la fila- ture des fibres textiles:		
006Ex	Cardes pour fils de laine peignés et fibres dures	30%	20%
84-62	Machines et appareils pour la métal- lurgie, non dénommés ni compris ailleurs:		
004	Coquilles	30%	20%
84-63	Laminiers, bancs à tréfiler, trains de laminiers ou d'étirage; cylindres de laminiers:		
010	Cylindres de laminiers, finis ou non	30%	20%
90-20	Appareils et instruments de géodésie, de géophysique, de géologie, d'hydro- graphie, d'hydrologie, de météorolo- gie, de navigation aérienne ou mari- time et de topographie:		
030	Compteurs de radio-activité: Geiger et similaires	10%	10%

Position du Tarif	Désignation des Produits	Taux des droits actuellement en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
90-26	Instruments, appareils et modèles de démonstration et d'enseignement, non susceptibles d'emplois industriels	Libre	Libre
90-27	Machines et appareils d'essais de dureté, de résistance, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés physiques semblables des matériaux (ciment, béton, bois, textiles, papier, matières plastiques et autres):		
001Ex	Dynamomètres	4%	Libre
90-34	Appareils électriques de mesure (appareils de mesure de grandeurs électriques); ampèremètres, analyseurs, boîtes de résistance étalons, galvanomètres, mesureurs de capacité de phases, de fréquences ou d'ondes, ohmmètres, oscillateurs d'audio et de radio-fréquence, oscillographes, essayeurs de valves électroniques, voltmètres, wattmètres et autres:		
001	Appareils d'essai (multitesters et similaires)	50%	35%